

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2011 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

REPREND les délégations données au bureau et au président.

INSTALLE Mme Karima MOUMENE, représentant la ville de Fameck, en remplacement de Mme Régine LEGLOIS, démissionnaire.

ELIT Mme Karima MOUMENE au sein de la commission « développement social » en remplacement de Mme Régine LEGLOIS démissionnaire.

ELIT M. Jean-Yves SCHAAF en tant que représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte des déchets Ménagers de Lorraine Nord (SYDELON).

A la demande de M. JURCZAK, une suspension de séance de 5 mn est accordée au cours de la délibération suivante.

ADOPTE le projet de pacte territorial du Nord Mosellan et sa déclinaison en domaines d'intervention et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document formalisant ce projet de partenariat.

AUTORISE l'acquisition d'un terrain de 4 115 m² environ appartenant à SEBL sur le parc d'activités de la Feltière au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, au prix de 25 € HT le m², sous réserve des arpentages en cours de publication au cadastre et au livre foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte des arpentages en cours.

ACCEPTE le principe de création de la société publique locale (SPL) Trans Fensch à laquelle la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sera actionnaire minoritaire.

APPROUVE la reprise des contrats en cours au 1^{er} janvier 2012, **APPROUVE** les avenants aux contrats listés et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

ADOPTE le voeu demandant au gouvernement de rétablir le taux de cotisation à 1 % de la cotisation au Centre National de Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

VOTE les opérations patrimoniales selon le tableau présenté dans la décision modificative n° 5 du budget principal.

AUTORISE la régularisation des écritures comptables relatives aux abaissements de prix de terrain telles que mentionnées.

DECIDE la création du budget annexe de la zone Sainte-Agathe.

Le débat d'orientation budgétaire présenté a fait l'objet d'une discussion.

VOTE une subvention de 164 646,37 € pour l'année 2012 au Club nautique du Val de Fensch
APPROUVE la convention d'objectifs telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la convention pluriannuelle ANRU pour le traitement de la copropriété des Tilleuls dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier ouest d'Uckange,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement et **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes.

AUTORISE le Président ou son représentant à engager les démarches de demande de subventions auprès du Conseil régional de Lorraine dans le cadre des opérations de la copropriété du 17 avenue des Tilleuls à Uckange et à signer toutes les pièces y afférentes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention de 1,3 millions d'euros prévue dans la maquette financière pré-conventionnée par l'ANRU.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter le Conseil général de la Moselle dans le cadre du prochain PACTE 57, **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les démarches de demande de subventions et à signer toutes les pièces y afférentes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention de 1,3 millions d'euros prévue dans la maquette financière préconventionnée par l'ANRU.

APPROUVE la charte partenariale de relogement des ménages de la copropriété du 17 avenue des Tilleuls à Uckange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la charte partenariale de relogement, ainsi que tout document relatif au relogement des ménages occupants de ladite copropriété et **AUTORISE** le président ou son représentant à mener toutes les démarches favorisant le relogement des ménages occupants de ladite copropriété.

APPROUVE le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores sur la ZAC de la Paix, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à engager la procédure de mise en concurrence pour désigner un délégataire et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

PROCEDE à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores sur la ZAC de la Paix.

APPROUVE les cartes stratégiques du bruit type a et c sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, **DECIDE** que les cartes de bruit stratégiques et les informations qui s'y rattachent seront mises en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **REALISE** le plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire communautaire.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent des services techniques à temps partiel pour le Parc du Haut-Fourneau U4 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

VOTE la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme du Val de Fensch de 150 000 € pour 2012, **APPROUVE** la convention annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un bâtiment pour une durée de 1 an, avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch, **VOTE** le montant annuel de la redevance à 1 500 € et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention susmentionnée et les pièces afférentes.

APPROUVE la demande de subvention en fonctionnement de l'association du PAVE pour son action en direction des musiques actuelles, **VOTE** une subvention de 88 900 € pour 2012, **APPROUVE** la convention annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association ASSOLATELIER, **VOTE** une subvention de 10 000 € à l'association ASSOLATELIER pour son fonctionnement (5 000 €) et sa nouvelle création (5 000 €), **APPROUVE** la convention annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention du centre socio-culturel de Serémange-Erzange pour l'organisation du festival de cinéma jeune public ALONZANFAN, **VOTE** une subvention de 11 000 € pour 2012, **APPROUVE** la convention annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE le versement de la somme de 53 851,07 € HT soit 64 405,88 € TTC au titre du préjudice résultant de l'exécution de son marché attribué dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la piscine de Hayange, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y afférent.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni les 9 mai et 29 août 2011 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Décision n° 49-2011 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais d'hébergement et de restauration du directeur général adjoint en charge des services techniques, des sports et des marchés publics à hauteur du coût réel, pour sa participation au congrès de l'association des maires de France (AMF) du 22 au 24 novembre 2011 au Palais des Expositions à Paris.

Décision n° 50-2011 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais réels de restauration et des frais de déplacement sur la base des forfaits en vigueur, du président du conseil de développement, dans le cadre de sa participation aux instances de la Coordination nationale et de la coordination régionale des conseil de développement.

Décision n° 51-2011 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais réels de déplacement et d'hébergement de Francis Luyce, Président de la Fédération Française de Natation, dans le cadre du rendez-vous « Le débat s'invite » du 16 novembre 2011.

Décision n° 52-2011 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer la demande de permis de construire pour la construction du bâtiment relais communautaire.

Décision n° 53-2011 : **APPROUVE** le nouveau plan de financement pour la création d'un parc de covoiturage à la ZAC Sainte-Agathe, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, prendre en charge les frais à défaut de l'obtention de tout ou partie des

subventions sollicitées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces travaux.

Décision n° 54-2011 : **DECIDE** de verser la cotisation 2011 d'un montant de 700 € à ADIELOR.

Décision n° 55-2011 : **APPROUVE** la convention avec l'AGURAM, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'AGURAM au titre de l'année 2011 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 25 000 € à l'AGURAM pour le financement de la réalisation du programme partenarial au titre de l'année 2011.

Décision n° 56A-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 15 186,09 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 56B-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 2 415,92 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 56C-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Knutange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 19 683,83 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 56D-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 60 000 € TTC et **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et autres partenaires, à signer toutes les pièces y afférentes et à lancer les travaux.

Décision n° 56E-2011 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 6 637,80 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2011-207 **16 novembre 2011**

DECIDE : d'accepter la variante de la société EUROVIA Lorraine pour les travaux de voirie et réseaux divers (lot 1) dans le cadre de la requalification de la rue Descartes à Florange – phase 2.

DECISION N° 2011-208 **16 novembre 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CITEOS SAS pour les travaux d'éclairage public (lot 2) dans le cadre de la requalification de la rue Descartes à Florange – phase 2.

DECISION N° 2011-209 **16 novembre 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TERA Paysages Environnement pour les travaux d'espaces verts (lot 3) dans le cadre de la requalification de la rue Descartes à Florange – phase 2.

DECISION N° 2011-210 **16 novembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification d'un mur d'images au centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la société SERVIATEC.

DECISION N° 2011-211 **21 novembre 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1, avec la société Mayer et fils, de prise en compte des modifications à apporter au devis quantitatif et estimatif ainsi que les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de la réalisation de l'itinéraire cyclable Ranguieux-Fameck appelée boucle verte et bleue.

DECISION N° 2011-212 22 novembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels de la société CIRIL.

DECISION N° 2011-213 22 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CARRARD Services pour les travaux de purge d'anciens bâtiments industriels (lot 01) dans le cadre des travaux de conservation sur l'ancien site industriel du Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2011-214 22 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CEP pour le tri sélectif et l'évacuation de remblais de construction (lot 02) dans le cadre des travaux de conservation sur l'ancien site industriel du Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2011-215 22 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société lorraine Nature et Services pour les travaux paysagers de conservation d'ouvrages bâtis (lot 03) dans le cadre des travaux de conservation sur l'ancien site industriel du Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2011-216 16 novembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant l'installation d'une cabine vidéomaton pour la compagnie l'Assolatelier, représentée par sa Présidente, Audrey TACCORI dans le cadre de la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 décembre 2011.

DECISION N° 2011-217 28 novembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de M. Sylvain DESSI, dans la programmation du Parc du Haut Fourneau U4 le 17 décembre 2011.

DECISION N° 2011-218 23 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELISATH relative à un contrat de maintenance de niveau 2 destiné à couvrir le matériel de billetterie et de contrôle des accès associés au centre aquatique Ferialia d'Hayange.

DECISION N° 2011-219 23 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société RISK ASSISTANCE SARL relative à un contrat d'assistance et conseils en assurances pour renouveler un marché d'assurance mutuelle santé – complémentaire maladie.

DECISION N° 2011-220 23 novembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association ZO Prod, représentée par son Président, Nicolas TRUONG CONG, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 décembre 2011.

DECISION N° 2011-221 25 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la convention inscrivant les animations théâtrales de l'association Les uns les unes, représentée par son Président, Patrick ROESER, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 décembre 2011.

DECISION N° 2011-222 28 novembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat de cession des droits d'auteur conclu avec Sylvain DESSI.

DECISION N° 2011-223 28 novembre 2011

DECIDE : d'accepter l'offre de la société FAUN ENVIRONNEMENT pour la fourniture et pose sur châssis porteur poids lourd d'une benne destinée à la collecte des ordures ménagères équipé d'un basculeur de conteneur automatique.

DECISION N° 2011-224 30 novembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA pour la prestation de salage des voiries communautaires.

DECISION N° 2011-225 2 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société STRADEST S.A.S. pour les travaux de voirie et réseaux divers (lot 1) dans le cadre des travaux pour la voirie d'accès à la ZAC de la Paix à Nilvange.

DECISION N° 2011-226 2 décembre 2011

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CEGELEC Nord et Est pour les travaux d'éclairage public (lot 2) dans le cadre des travaux pour la voirie d'accès à la ZAC de la Paix à Nilvange.

DECISION N° 2011-227 5 décembre 2011

DECIDE : d'accepter le contrat d'entretien d'un élévateur pour P.R.M. au centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la société ERMHES.

DECISION N° 2011-228 6 décembre 2011

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des prestations supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'étude environnementale en vue de l'aménagement d'une zone d'habitations sur l'ancienne station d'épuration (STEP) de Florange.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00

**HAYANGE, le 20 décembre 2011
Le Président,**

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

M. LOGNON arrive à 19H10, pendant le discours du président, reprend la procuration donnée à M. FLAMME, et participe à toutes les délibérations.
Mme MULLER arrive à 19H10 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.
Mme MOUMENE arrive à 19H10, pendant le discours du président, quitte la séance à 20H03 au cours de la délibération n° 2011-128 et ne participe pas au vote ; et donne procuration à M. STEINER.
M. MAROCHINI arrive à 19H17 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.
Mme FICARRA arrive à 19H18 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.
M. MEDVES arrive à 19H24, pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.
M. DESINDES arrive à 19H26 pendant le discours du président, reprend la procuration donnée à M. MONTI et participe à toutes les délibérations.
Mme AQUE arrive à 19H33 pendant la délibération n° 2011-126, reprend la procuration donnée à M. Joël CERBAI, participe au vote et aux délibérations suivantes.
Mme POJER arrive à 19H54, après la suspension de séance, reprend la procuration donnée à M. MUSCHIATI et participe au vote de la délibération n° 2011-126 et suivantes.
Mme KOCEVAR quitte la séance à 19H58 et donne procuration à M. LIEBGOTT après avoir participé au vote de la délibération n° 2011-126.
M. KHALDI arrive à 20H36, participe à la délibération n° 2011-134 et suivantes.

Etaient absents : Mmes MANCHETTE et TORRI, M. MARICHY

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes HOFER et IORIO
MM. BERNHARDT, HEYERT, PERON et PIERRAT.